

fair.

Financer
Accompagner
Impacter
Rassembler



ZOOM 2023

sur la finance solidaire

SOMMAIRE

Édito	3
Note méthodologique	5
Les évolutions du label Finansol	6
Les relations dans la finance solidaire	8
L'épargne solidaire	10
Évolution de l'épargne solidaire par canaux	10
L'épargne salariale solidaire, l'un des moteurs de la croissance	11
Des acteurs bancaires dynamiques	11
Les collecteurs et gérants d'épargne solidaire	13
Les gérants des fonds solidaires et d'épargne salariale solidaire	13
La collecte sur livrets bancaires	14
Structure du capital des entreprises et financeurs solidaires du réseau FAIR	15
L'épargne de partage	16
Les produits de partage	16
Dons et encours des produits de partage par catégorie	17
Le financement solidaire	19
Les investissements réalisés par des entreprises solidaires	19
Les financements réalisés par les financeurs solidaires	20
Dossier : Solidarité Internationale	24
Glossaire	27

ÉDITO



Créé en 2013, le *Zoom sur la finance solidaire* devient, pour son dixième anniversaire, l'une des trois publications phares de FAIR, avec le *Baromètre de la finance solidaire* (publié depuis plus de 20 ans avec le quotidien *La Croix* en juin) et le *Panorama de la finance à impact social*. Ce panorama, qui sera publié pour la première fois en novembre 2023, visera à présenter les derniers développements en matière de finance à impact social sur la base de données fiables et d'une analyse rigoureuse.

À CETTE FIN, LE ZOOM, CETTE ANNÉE ENCORE, ÉVOLUE : il se concentre sur la finance solidaire plutôt que sur la finance à impact au sens large puisque celle-ci sera abordée dans le *Panorama*.

Parmi les principales évolutions cette année, nous avons voulu faire la part belle aux témoignages et retours de praticiens.

Par ailleurs, la partie « Collecteurs et gérants d'épargne solidaire » se concentre plus particulièrement sur les gestionnaires d'actifs, les acteurs bancaires et les entreprises sociales qui collectent prioritairement de l'épargne auprès de fonds solidaires, mais aussi auprès d'autres types de souscripteurs.

Enfin, le *Zoom sur la finance solidaire* inclut dorénavant des précisions sur les méthodes de calcul et sur le périmètre étudié.

En 2022, cinq grandes tendances se dégagent pour la finance solidaire.

D'abord, **LES STOCKS ET LES FLUX D'INVESTISSEMENT SOLIDAIRE SONT À LEUR PLUS HAUT NIVEAU HISTORIQUE** malgré une croissance plus modérée de l'encours total par rapport aux années précédentes. Parmi les trois canaux de collecte d'épargne solidaire, l'épargne salariale connaît la croissance la plus importante en valeur, suivie par l'épargne bancaire.

En ce qui concerne les produits de partage (épargne et fonds de partage), deux phénomènes s'observent : les dons sont en hausse pour les livrets de partage (2,9 millions d'euros en 2021 à 4 millions d'euros en 2022), sans doute dopés par la hausse des taux d'intérêts, mais en baisse quant aux fonds de partage (les dons ont été divisés par 2). Même si les marchés financiers ont été baissiers en 2022, **LES FONDS DE PARTAGE ONT VU LEURS SOUSCRIPTIONS AUGMENTER**.

La troisième tendance concerne les leviers systémiques. **LES ÉLÉMENTS DE RÉGULATION** comme la Loi de Modernisation de l'Économie de 2008 et la Loi Pacte de 2019 **CONTINUENT D'AVOIR UN EFFET SUR LES PRODUITS D'ÉPARGNE SALARIALE SOLIDAIRE** : 7 fonds d'épargne salariale solidaire ont été labellisés en 2022, confirmant que l'épargne salariale solidaire est un moteur puissant de la croissance des encours. En outre, la croissance des fonds solidaires et des produits bancaires indique que les épargnants ont investi de l'argent dans des produits solidaires sans craindre de le perdre, ce qui démontre **LA RÉSILIENCE DE L'ÉPARGNE SOLIDAIRE** en tant qu'engagement sûr à long terme.

Cependant, cette croissance doit être relativisée et nuancée puisque les montants épargnés ne représentent qu'une petite partie de l'épargne financière des ménages français : en 2022, 0,45% de l'épargne des français est solidaire (contre 0,41 % en 2021 et 0,29 % en 2019), ce qui laisse une belle marge de progression.

La quatrième tendance est l'**AUGMENTATION DE 37,9 %** (soit 165,39 millions d'euros) **DU FINANCEMENT DES ENTREPRISES FRANÇAISES À FORTE UTILITÉ SOCIALE** qui atteint 601,75 millions d'euros via l'engagement de 28 acteurs avec 55 % des financements accordés par des acteurs bancaires pour un ticket moyen également en hausse, passant de 286 milliers d'euros à 328 milliers d'euros. Le véhicule principal est la dette (77 % des financements accordés) avec une augmentation de 124 millions d'euros (+129 %), pour le secteur de l'environnement qui représente 31 % des financements accordés.

Enfin on note que l'**ENCOURS DE L'ÉPARGNE SOLIDAIRE UTILISÉE POUR FINANCER LES ACTIVITÉS DE SOLIDARITÉ INTERNATIONALE A DIMINUÉ** de 23 % (soit 165,6 millions d'euros) pour s'établir à 553,4 millions d'euros en 2022. Les financements de la solidarité internationale (y compris les dons issus de l'épargne de partage), après avoir bénéficié d'un boom post-crise sanitaire l'année précédente, sont en légère baisse cette année (-2,6 %), principalement en raison des financements des associations de solidarité internationale et des entreprises non implantées dans les pays en développement (-43 %). Cette régression est la face négative de la tendance forte au "localisme" avec, par exemple, l'engouement pour les circuits courts ou la volonté de relocaliser des activités industrielles ou agricoles pour des raisons liées au changement climatique mais aussi pour limiter la dépendance de notre économie mise en exergue par la pandémie de Covid-19 et, plus récemment encore, par la guerre en Ukraine.

L'approfondissement de nos connaissances concernant le volume et le fléchage des flux d'investissements solidaires constitue un des nombreux enseignements du *Zoom sur la finance solidaire 2023*. La réglementation est bien entendu un premier facteur d'explication, mais la posture et l'expertise des distributeurs, banquiers et assureurs qui conseillent les épargnants est également à prendre en compte.

Pour prolonger les nombreux enseignements de ce *Zoom*, comment pouvons-nous faire évoluer la finance solidaire, qui est aujourd'hui un ensemble cohérent, pour qu'elle réponde encore mieux aux problèmes sociétaux auxquels nous sommes confrontés ? Ceci passera, sans doute, par des choix d'investissements solidaires plus assumés tant pour les investisseurs institutionnels que pour les ménages. Cela passera également par notre capacité à déterminer les effets à long terme générés par ces décisions d'investissement.

Nous espérons donc que ce *Zoom sur la finance solidaire* vous ouvrira des perspectives et que vous pourrez vous inspirer de ses conclusions pour éclairer vos décisions et guider votre action. **Nous vous souhaitons une excellente lecture.**



THIERRY SIBIEUDE
Président du Conseil
scientifique de FAIR



MARTINA METTGENBERG-LEMIÈRE
Responsable de l'Observatoire de la
finance à impact social

© Tanja Münnich

NOTE MÉTHODOLOGIQUE

Périmètre

Les données présentées dans ce *Zoom sur la finance solidaire* portent sur l'ensemble des produits labellisés Finansol – 187 produits à fin 2022 – ainsi que sur des produits solidaires non labellisés mais qui appartiennent toutefois au périmètre de la finance solidaire. Pour les produits labellisés, FAIR envoie chaque année un questionnaire (adapté aux différents types de supports) pour collecter des données essentielles à l'analyse et sa compréhension. Nous décomposons ces produits selon une classification en 3 parties : l'épargne directement collectée par les entreprises solidaires, l'épargne bancaire et l'épargne salariale solidaire (voir Tableau 1 et Figure 2).

Les données obtenues sont très précises, notamment celles portant sur les financements solidaires que permettent les produits labellisés Finansol. La composition des fonds d'investissement, des portefeuilles de prêts et la liste des associations sont communiquées à FAIR chaque année et pour chaque produit.

Par ailleurs, les fonds d'épargne salariale solidaire non labellisés Finansol sont également intégrés à partir des données publiées par l'Association Française de Gestion (AFG). En 2022, ils représentent près de 9,5 milliards d'euros d'actifs sous gestion.

Les nouveaux investissements solidaires réalisés sur l'année constituent le « flux » et l'ensemble des financements solidaires en cours le « stock ». Cela permet d'identifier et d'analyser les tendances annuellement.

Retraitement des données

La juste comptabilisation du montant des encours des produits solidaires est devenue le principal enjeu lors du traitement des données. Dans la finance solidaire, les fonds ont tendance à investir les uns dans les autres. Par exemple un fonds d'épargne salariale, pour devenir solidaire, peut avoir le choix entre investir dans une entreprise solidaire, investir dans un fonds qui est lui-même solidaire, ou faire les deux. Il est donc nécessaire de repérer les investissements « croisés » entre les fonds, pour ne pas compter deux fois des actifs sous gestion.

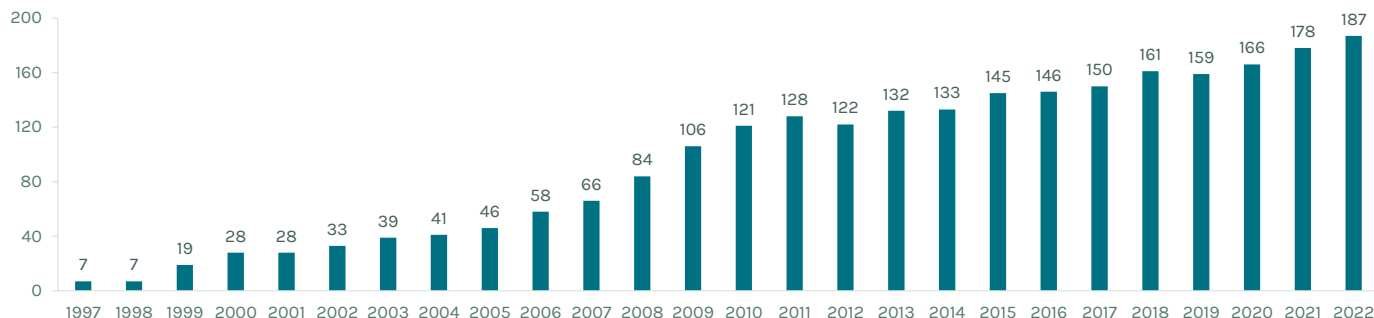
Il en va de même pour l'encours des titres de capital ou de quasi-capital des entreprises solidaires : si des fonds solidaires investissent dans des entreprises solidaires membres de FAIR, alors la somme de l'investissement est retranchée de l'encours du titre émis par l'entreprise solidaire.

Exemple : l'entreprise solidaire A (membre de FAIR) déclare que 50 millions d'euros de son capital est détenu par des fonds solidaires, alors cette somme est soustraite, car déjà comptée dans l'encours des fonds solidaires.

Ces opérations de retranchement sont effectuées pour les encours, pour le stock d'investissement solidaire ainsi que pour le flux d'investissement solidaire.

Les évolutions du label Finansol

Figure 1 : Le nombre de placements labellisés Finansol (au 31/12)



En 2022, le label Finansol a été attribué à **18 nouveaux produits** d'épargne solidaire (contre 16 en 2021).

Sept labellisations concernent les entreprises solidaires et relèvent de secteurs variés : logement (parts sociales d'Hapi'Coop et d'Hacoopa), énergie (titres participatifs et parts sociales d'Enercoop Midi-Pyrénées), mobilité et cohésion territoriale (titres participatifs de Railcoop), agriculture (actions non cotées de la foncière les FEVES) et lutte contre la pauvreté (actions non cotées d'Emmaüs Epargne Solidaire).

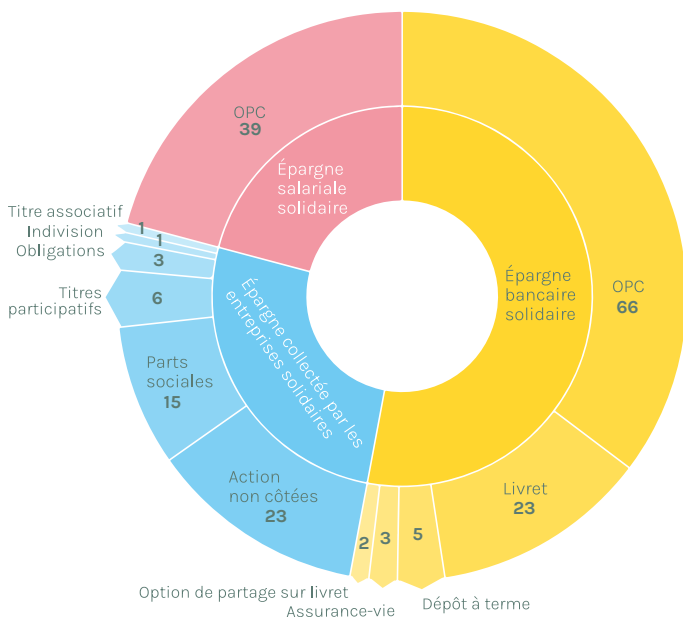
Côté canal bancaire, le label a été attribué à un OPC bancaire, à travers la labellisation du FCP AFER Actions Emploi de Mirova, et un contrat d'assurance-vie, le Contrat Assurance-vie Responsable et Solidaire de MAIF.

Deux labellisations concernent des fonds purs solidaires : le FPS CM-AM Engagement Solidaire du Crédit Mutuel Asset Management et le FPS Federal Solidaire d'Arkéa Investment Services.

Les effets de la Loi de Modernisation de l'Economie de 2008 et de la Loi Pacte de 2019 sur les produits d'épargne salariale solidaire tendent à se poursuivre. L'année 2022 a ainsi vu la labellisation de 7 fonds d'épargne salariale solidaire, à savoir trois fonds d'Arkéa Investment Services (FEE Transition Actions, FEE Transition Flexible et FEE Transition trésorerie), deux fonds de Gay-Lussac Gestion (FCPE Gay-Lussac Interentreprises, FCPE Gay-Lussac Actions Responsabilité Sociale), un fonds de Mirova (FCPE Impact ISR Mixte Solidaire) et un fonds d'Ecofi (FCPE Dynamis solidaire).

L'année 2022 a été marquée par **9 délabellisations** (contre 7 en 2021). Ces dernières sont intervenues dans l'attente d'une amélioration de l'action commerciale ou de la transparence des informations présentées par les établissements.

Figure 2 : Répartition des produits labellisés par support d'épargne (au 31/12)



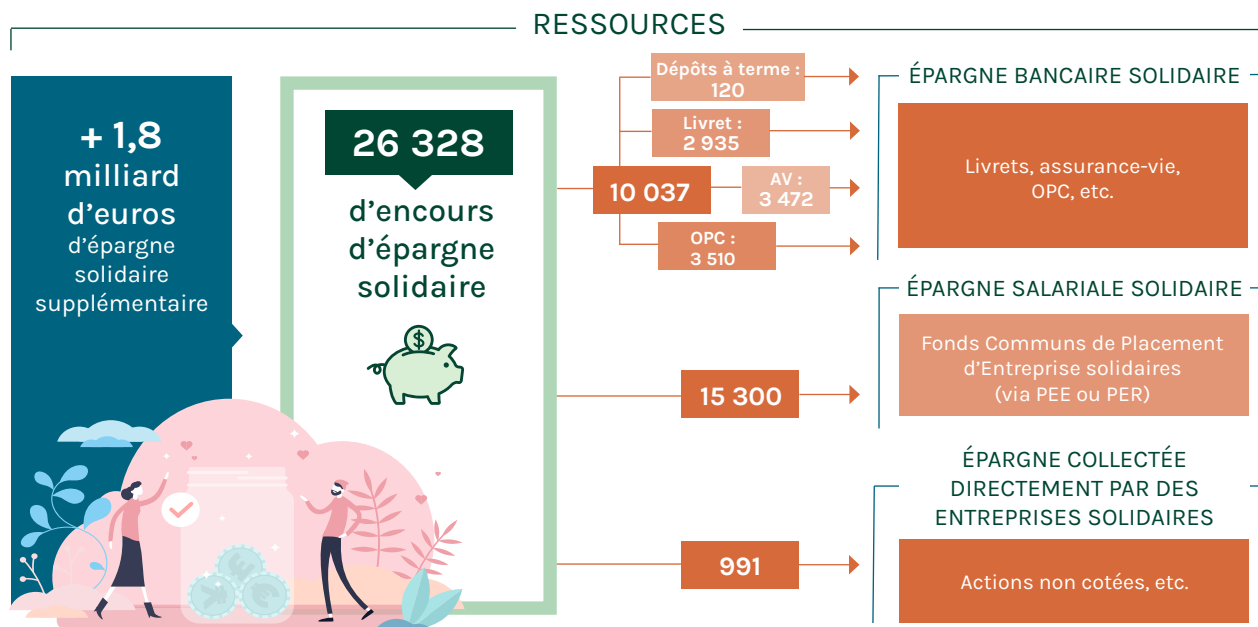
Au 31/12/2022, **187 produits d'épargne solidaire** sont ainsi labellisés Finansol, dont 49 produits émis par les entreprises solidaires, 39 produits d'épargne salariale et 99 produits bancaires solidaires.

Le Comité du label Finansol est composé d'experts issus des milieux associatif, financier, universitaire, du secteur de l'investissement à impact, de l'entrepreneuriat social et du monde des médias. Instance de gouvernance indépendante chargée d'examiner annuellement le respect des critères du label Finansol et, le cas échéant, de l'attribuer, le Comité s'est réuni en séance à 8 reprises.

Au 31/12/2022, le Comité du label Finansol, paritaire, est composé de **12 membres** :

- **Isabelle Guénard-Malaussène**, présidente du comité du label, experte financière et spécialiste en finance durable et présidente de Finance@Impact ;
- **Patrick Boulte**, membre fondateur – Solidarités Nouvelles Face au Chômage ;
- **Guy Courtois**, expert en finance solidaire, ancien président du comité du label Finansol ;
- **Flora Guerry**, private debt investment - Eiffel Investment Group
- **Eric Larpin**, journaliste spécialiste de la finance solidaire ;
- **Elise Leclerc**, directrice du Laboratoire Evaluation et Mesure d'Impact Social (E&MIS) - Chaire Innovation et Entrepreneuriat Social, ESSEC, ex-membre du conseil scientifique de FAIR ;
- **Jean-Pierre Lefranc**, directeur administratif et financier – Habitat et Humanisme ;
- **Alexandre Lengereau**, expert financier – président d'Amadeis ;
- **François Marc**, expert en finance ;
- **Catherine Siproudis**, avocate spécialisée dans le secteur bancaire et la gestion d'actifs ;
- **Léa Zaslavsky**, experte en entrepreneuriat social & cofondatrice de Makesense ;
- **Sabina Zinkhöfer**, experte en finance et partenariats d'entreprises en Europe.

Les relations dans la finance solidaire



Le schéma du circuit de la finance solidaire met en évidence les étapes et les intermédiaires qui relient les épargnants et les investisseurs aux activités à fort impact social et environnemental. Ce circuit, exprimant des données de stock, distingue, d'une part, les ressources (épargne solidaire) et, d'autre part, les emplois (financements et dons).

Les **ressources** collectées proviennent des différents placements. Les épargnants peuvent souscrire à ces produits d'épargne via leur banque ou mutuelle d'assurance (épargne bancaire solidaire), via leur entreprise (épargne salariale solidaire) ou directement en souscrivant des titres émis par des entreprises et financeurs solidaires, principalement des parts de capital (épargne collectée directement par les entreprises solidaires).

Fin 2022, près d'1,8 milliard d'euros supplémentaires ont été placés par des épargnants dans des produits solidaires, soit une croissance de plus de 7 %, pour un

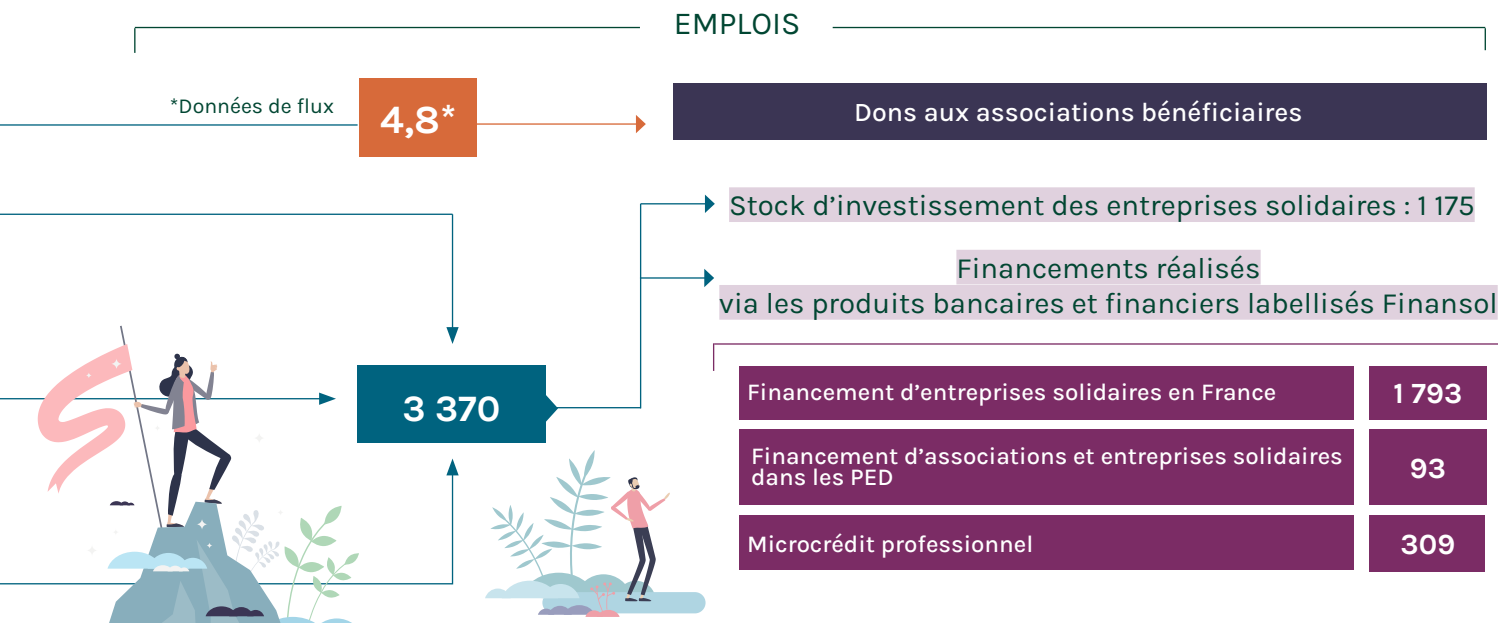
encours total de 26,3 milliards d'euros. Ce dernier se répartit comme suit : 58 % d'épargne salariale, 38 % d'épargne bancaire et 4 % de souscription directe aux titres émis par des entreprises solidaires.

Le stock total d'**investissements** en cours atteint les 3,3 milliards d'euros (+14 %) : 2,2 milliards d'euros provenant des fonds solidaires, financeurs solidaires et banques¹, auxquels s'ajoute 1,1 milliard d'euros d'investissement de la part des entreprises solidaires de notre réseau pour leur propre activité (logement social, dépendance, foncier agricole, distribution d'énergie verte...). Il atteint son plus haut niveau historique.

Sur l'année 2022, le montant des flux de financement (en excluant les financements réalisés entre produits labellisés Finansol) atteint 866 millions d'euros. D'une part, les entreprises solidaires ont mobilisé près de 154 millions d'euros cette année (+4 %) pour financer leur mission sociale et, d'autre part, 712 millions d'euros

¹ Ce chiffre atteint les 2,7 milliards d'euros en prenant compte des financements réalisés dans les membres de FAIR

Données de stock à fin 2022 (exprimées en millions d'euros)



de financements (+31 %) ont été réalisés par les banques, fonds d'investissement, financeurs solidaires, assurances et crédit municipaux, en direction de ces mêmes entreprises. Il convient de rajouter à ces flux de financement un peu moins de 4,8 millions de dons qui ont été versés en 2022 à une centaine d'associations par l'intermédiaire des produits solidaires de partage (livrets, option de partage ou fonds de partage).

Cette hausse importante des flux de financement peut s'expliquer par un accroissement des souscriptions particulièrement fort lors des trois dernières années (également pour l'année 2022 où l'épargne financière des ménages français a régressé et où les marchés financiers ont connu une baisse notable) mais également par une volonté des investisseurs d'investir l'épargne collectée qui n'a pas pu être décaissée lors de la crise sanitaire liée au Covid-19.

Des données originales sur le financement bancaire de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) en France

L'encours des crédits aux entreprises de l'ESS est estimé à **53,6 milliards d'euros en 2022** (+11,7 % sur un an). Sur 15 ans, le taux de croissance annuel moyen des prêts accordés aux entreprises de l'ESS a été de 6,4 %, bien supérieur à la croissance des crédits accordés aux sociétés non financières (+3,6 %) ou aux PME (+4,8 %). Les crédits bancaires ont été accordés à 43,6 % à des associations et à 23,4 % à des coopératives – alors que les prêts accordés aux coopératives semblent plus conséquents : 22,1 milliards d'euros de crédits aux associations contre 23,4 milliards d'euros pour les coopératives. Entre 2007 et 2022, la part des coopératives dans le total des prêts a augmenté de 9 points quand celle des associations est restée stable.

Source : Olivier Garnier, « Le financement bancaire des entreprises de l'ESS au cours de la dernière décennie » dans *Pour une finance à impact au service des défis environnementaux et sociaux - Regards du Conseil Scientifique de FAIR*

L'épargne solidaire

Évolution de l'épargne solidaire par canaux

Tableau 1 : Évolution de l'épargne solidaire en millions d'euros

	2013	2017	2019	2020	2021	2022
Épargne collectée par les entreprises solidaires	429	548	686	790	909	991
Actions non cotées	324	527	659	745	863	896
Autres placements	105	21	28	45	46	95
Épargne bancaire solidaire	1 894	3 621	4 956	6 887	9 513	10 037
Comptes sur livret	895	1 976	2 588	2 288	2 734	2 935
Dépôts à terme	1	185	144	140	133	120
OPC	902	1 272	2 013	2 147	3 198	3 510
Contrats d'assurance-vie	96	188	211	2 312	3 448	3 472
Épargne salariale solidaire	3 695	7 379	9 700	11 700	14 100	15 300
TOTAL	6 018	11 548	15 342	19 377	24 522	26 328

Source : Données FAIR, AFG

L'encours de l'épargne solidaire atteint, en 2022, 26,3 Mds€ (+7,4 %)², ce qui représente 0,45 % de l'épargne des ménages français³ (contre 0,41 % en 2021 et 0,29 % en 2019). Ce chiffre de 26,3 Mds€ est une agrégation d'une multitude de placements solidaires, qui sont répartis en 3 canaux distincts. Le canal direct (épargne collectée par les entreprises solidaires) regroupe l'ensemble des titres émis par des entreprises solidaires labellisés Finansol comme des actions, des parts sociales, des titres participatifs et associatifs ou des obligations. Le canal bancaire (épargne bancaire solidaire) regroupe les produits solidaires proposés via une banque ou une compagnie d'assurance, comme des livrets, des fonds ouverts (FCP, SICAV) et des contrats d'assurance-vie. Enfin, le canal épargne salariale (épargne salariale solidaire) correspond à l'encours des fonds d'épargne salariale solidaire en France.

En 2022, la finance solidaire n'a pas connu une croissance aussi importante que celle des dernières années : atteignant 7,4 % entre 2021 et 2022, c'est la plus faible croissance relative depuis la crise financière de 2008⁴, les épargnants solidaires ayant placé près d'1,8 Md€ en 2022. Cependant, en termes d'augmentation de valeur, 2022 est la cinquième meilleure année et les investissements en direction des entreprises solidaires sont à un niveau historique (respectivement 3,3 Mds€ de stock et 0,87 Md€ de flux d'investissement, augmentant de + 25 %). Globalement, la finance solidaire reste sur une bonne trajectoire avec ces taux de croissance. L'augmentation de 7,4 % est tirée cette année par la croissance de l'épargne salariale solidaire et de l'épargne bancaire solidaire, contribuant respectivement à 66 % et 29 % de la croissance totale.

²FAIR estime que le montant des souscriptions nettes est d'environ 1,8 Md€. Cependant, notre estimation quant à l'effet de marché est une baisse de -1 Md€.

³L'épargne et le patrimoine financier des ménages français s'élevaient à 5 786 Mds€ au quatrième trimestre 2022 selon la Banque de France.

⁴Entre 2007 et 2008, la croissance de la finance solidaire a été de 0,5 %.

L'épargne salariale solidaire, l'un des moteurs de la croissance

L'épargne salariale solidaire est **toujours sur une dynamique soutenue et constitue la plus importante contribution aux encours de l'épargne solidaire** : elle atteint 15,3 Mds€ en 2022 (+1,2 Md€). Cependant, **sa croissance connaît un ralentissement probablement conjoncturel dû aux tendances des marchés financiers** (+8,5 % entre 2021 et 2022, contre +21 % entre 2020 et 2021). En 2022, cette croissance s'est toutefois faite dans un contexte où l'ensemble de l'épargne salariale française est plutôt orienté à la baisse : les encours des plans d'épargne salariale et des plans d'épargne retraite ont connu une baisse de 3,2 %, s'élevant donc à 162 Mds€ (selon l'AFG). Ainsi, la part de l'épargne salariale solidaire s'est mécaniquement accrue dans la part de l'épargne salariale totale, passant de 8,4 % à 9,4 %⁵.

Même si les marchés financiers ont été baissiers en 2022, cela n'a pas empêché de nombreuses entreprises de s'équiper d'un dispositif d'épargne salariale : elles étaient 360 000 en 2021, elles sont 378 200 en 2022 (+5 %), notamment grâce aux lois PACTE et ASAP⁶. De plus, les cas de déblocages exceptionnels des capitaux mis en place dans la loi portant sur les mesures d'urgence pour le pouvoir d'achat n'ont été utilisés qu'à la marge : 300 000 porteurs y ont eu recours pour un montant de 1,3 Md€. La collecte brute des FCPE s'est élevée à +19 Mds€ (AFG). La tendance est donc à la souscription, bien que l'état du marché pourrait laisser croire le contraire.



La montée en puissance de l'épargne solidaire : le regard d'Emmanuel Gautier, gérant de fonds solidaires chez Mirova

« Chez Mirova, nous avons été convaincus très tôt de la pertinence de la finance solidaire. Cependant, il a fallu être patient pour que cette conviction prenne ancrage dans l'épargne. En effet, les encours relatifs à l'épargne solidaire n'ont commencé à croître qu'à partir des années 2000. C'est à cette période que le législateur a souhaité élargir le périmètre de collecte de la finance solidaire à travers l'épargne salariale, d'abord avec la loi de février 2001 puis en 2008 avec la loi LME. L'expertise de Mirova en la matière est antérieure à la ruée vers la finance solidaire au début des années 2000 : nous gérons en effet les deux plus anciennes stratégies solidaires de France. Nous avons également été les premiers à proposer un instrument financier pour gérer et mutualiser les poches solidaires des fonds communs de placements d'entreprises d'épargne salariale en 2006 : le FPS Mirova Solidaire. »

Des acteurs bancaires dynamiques

Les livrets et compte à terme solidaires connaissent une croissance de **+6,5 %** passant de 2,86 Mds€ à plus de 3 Mds€. Ces derniers permettent soit d'accorder des prêts à des entreprises de l'ESS ou à des personnes éloignées du système bancaire et financier traditionnel, soit de verser une part des revenus générés par les intérêts sous forme de dons à des associations. Le montant des prêts fléchés vers les entreprises de l'ESS passe, en 2022, de 670 à 831 M€ (+24 %) ; quant aux prêts sociaux, ils augmentent de 50 M€ passant de 230 à 280 M€ (+21 %). Du côté des livrets de partage, ils ont permis le versement, en 2022, de 4 M€ de dons à des associations contre 2,9 M€ en 2021.

⁵En 2021, l'épargne salariale solidaire représentait 14,1 Mds€ sur 167,6 Mds€. A fin 2022, ce rapport était de 15,3 Mds€ sur 162,2 Mds€. Voir communiqué de presse de l'AFG (mars 2023) « L'épargne salariale poursuit sa diffusion dans les entreprises et connaît une collecte en forte hausse ».

⁶Les lois PACTE et ASAP favorisent la mise en place de dispositifs d'épargne salariale dans les petites et moyennes entreprises et dynamisent la mise en place d'abondement et de participation venant alimenter les plans d'épargne salariale.

Une tendance stable pour les OPC et contrats d'assurance-vie solidaires

En 2022, la collecte des OPC solidaires affiche une bonne tendance mais avec un relatif ralentissement (+10 %). Deux effets se contrebalancent : l'effet de marché (baisse ou hausse des valeurs liquidatives des actifs présents dans les fonds) et les souscriptions nettes⁷.

La grande majorité des OPC labellisés Finansol ont connu un effet de marché négatif, estimé à -400 M€. Seule une faible partie des produits ont réussi à surperformer et ont connu un effet de marché positif. **Ce sont donc surtout les souscriptions nettes des épargnants solidaires qui dynamisent la croissance des actifs sous gestion** des fonds : la majorité des fonds ont connu des souscriptions nettes positives, estimé à +560 M€.

Cette croissance de l'encours des OPC solidaires cache donc des disparités importantes : **nouvelles labellisations, effet de marché négatif, souscriptions en forte hausse, dynamisme de quelques produits en particulier.**

Du côté de l'assurance-vie, il n'y a **pas de changement notable**. Le contrat d'assurance-vie responsable et solidaire de MAIF contribue fortement aux évolutions de l'encours grâce à la labellisation début 2022 de la globalité du contrat d'assurance.

Le rôle important des grandes entreprises solidaires

L'encours de l'épargne collectée par les entreprises solidaires membres de FAIR a cru de +9 % entre 2021 et 2022 (contre +15 % l'année précédente), passant ainsi de 908 M€ à 991 M€. **Quelques acteurs concentrent cette épargne** : Habitat et Humanisme, France Active, Terre de Liens, Entreprendre pour Humaniser la Dépendance, Lita.co, la Nef, Solifap et SNL Prologues.

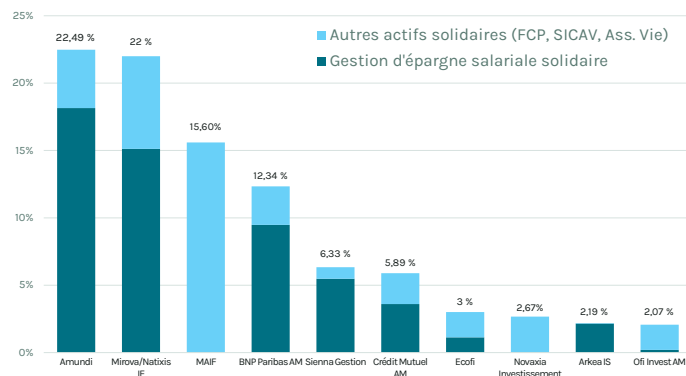
Ce sont à peu près les mêmes acteurs qui connaissent une croissance forte de leur encours en valeur : Lita.co, Habitat et Humanisme, Solifap et Terre de Liens. En volume, les 3 acteurs les plus dynamiques sont Urban Solidarité Investissement, Habitat & Partage et la foncière 3 colonnes.

⁷Les souscriptions nettes représentent l'ensemble des souscriptions brutes (souscriptions nouvelles de clients, anciens ou nouveaux au placement) auxquelles sont soustraits les désinvestissements (retrait de tout ou partie du capital d'un client).

Les collecteurs et gérants d'épargne solidaire

Les gérants de fonds solidaires et d'épargne salariale solidaire

Figure 3 : Part de marché des gérants d'actifs solidaires en France



Ce graphique ci-dessus représente les parts de marché de la gestion d'actifs solidaires (tels que des fonds ouverts type FCP, SICAV, des fonds d'épargne salariale, des fonds spécialisés et des contrats d'assurance-vie) à fin 2022. La partie inférieure correspond à la gestion de fonds d'épargne salariale solidaire et la partie supérieure à tous les autres types de fonds. Ces données comprennent la gestion d'actifs non solidaires (la partie « 90 » des fonds dits « 90-10 ») et les actifs solidaires. Elles ne sont pas retraitées, c'est-à-dire que les investissements entre les fonds ne sont pas soustraits. Ainsi, l'assiette totale des parts de marché est d'environ 22 Mds€.

Amundi se positionne toujours en première place de la gestion d'actifs solidaires avec près de 5 Mds€ d'actifs sous gestion, dont près de 80 % d'épargne salariale solidaire, ce qui fait également d'Amundi le premier gérant d'épargne salariale solidaire en France. Mirova et Natixis Interépargne se positionnent en deuxième place avec 22 % de parts de marché, représentant 4,8 Mds€ d'actifs sous gestion, dont près de 70 %

d'épargne salariale. MAIF se classe 3^e grâce à son contrat d'assurance-vie solidaire collectant 3,4 Mds€. Enfin, Novaxia Investissement et Arkéa IS font leur apparition dans le classement, grâce à la forte croissance du fonds « Novaxia R » pour Novaxia et grâce à la création de fonds d'épargne salariale solidaire et d'un fonds spécialisé pour Arkéa.

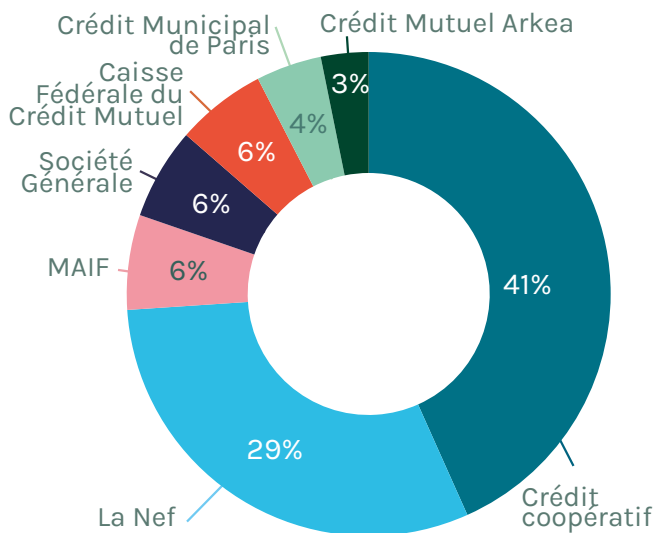


La finance solidaire selon Laurence Laplane-Rigal, Directrice Impact Investing chez Amundi

« La finance solidaire progresse chaque année en France. C'est d'abord grâce aux millions d'épargnants qui investissent une partie de leur épargne dans les fonds solidaires et les entreprises de l'ESS, cette économie qui se veut plus inclusive. C'est également grâce à un dispositif original et unique en France qu'il convient de préserver, et de proposer à nos partenaires européens, qui s'appuie sur une réglementation de l'épargne d'un côté et sur l'agrément des entreprises ESUS de l'autre. Ces entreprises sont tournées d'abord vers une mission à fort impact social et/ou environnemental tout en s'appuyant sur un business model rentable qui assure leur pérennité. C'est enfin dans la façon d'investir et d'accompagner le développement de ces entreprises dans le souci du partage de la gouvernance et de la valeur créée entre les parties prenantes qui intègrent les bénéficiaires de leurs missions. La transition environnementale est indispensable ; elle ne sera pleinement réussie qu'avec une dimension sociale forte. N'en doutons pas, épargnants et entreprises de cet écosystème y contribuent chacun à leur aune. »

La collecte sur livrets bancaires

Figure 4 : Part de marché des distributeurs de livrets solidaires labellisés Finansol



Les produits bancaires solidaires de type livret représentent en 2022 près de 3 Mds€ (+6,5 % en un an). 7 acteurs gèrent près de 96 % des encours sur livrets solidaires labellisés.

Le Crédit Coopératif est le premier acteur bancaire du réseau avec 1,2 Md€ d'encours placés sur des livrets labellisés Finansol (+5 %), le livret Agir représentant la majeure partie de cette croissance et près de 77 % de cet encours. Les livrets labellisés du Crédit Coopératif reversent un peu moins de 2,2 M€ de dons et permettent un fléchage de financements de 100 M€ vers des entreprises de l'ESS cette année.

Pour ce qui est de La Nef, son livret a collecté 100 M€ en 2022 et maintient la même croissance que l'année précédente (+13 %), faisant passer l'encours total de ses livrets labellisés à 900 M€. Les capitaux collectés ont

permis un fléchage d'investissement de 720 M€ cette année.

Concernant le Crédit Municipal de Paris, ses 3 produits labellisés permettent un versement de 42 k€ de dons à des associations et près de 190 M€ (stock) de micro-crédits à des personnes éloignées du système bancaire traditionnel.

Enfin, le Crédit Mutuel Arkéa fait son apparition dans ce classement avec un livret de partage « Livret Solidaire » collectant près de 100 M€ et versant 340 k€ de dons cette année.

Le canal bancaire : pratique historique de la finance solidaire

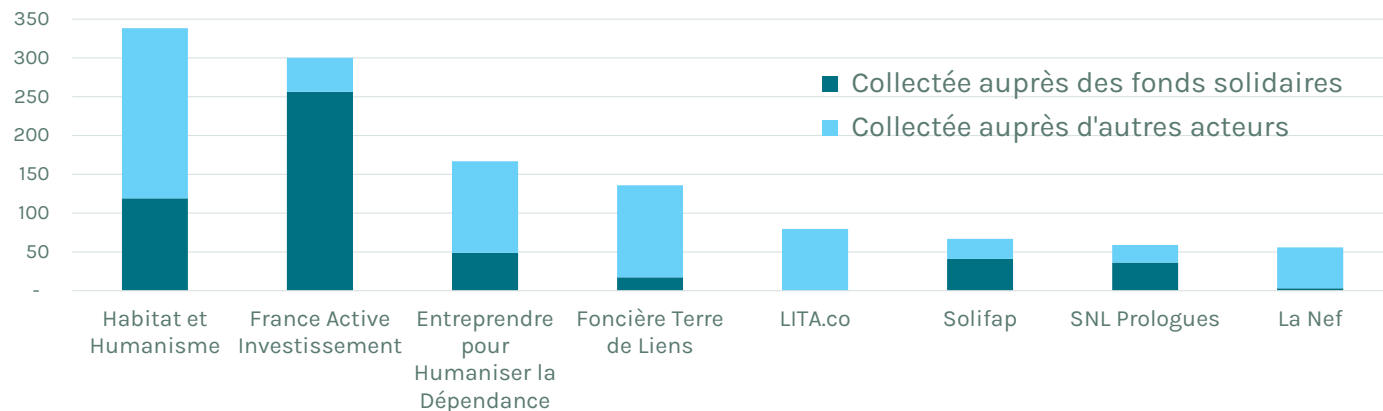
Comme le rappelle Nadine Richez-Battesti, les pratiques solidaires des banques sont anciennes et remontent au début et au milieu du XIX^e siècle. Ces dernières offraient aux travailleurs et aux individus exclus du système bancaire un accès facilité au crédit et à la mise en place de cautions, de garanties ou de partage de revenus. Nous assistons à un regain de leur développement entre la fin du XX^e siècle et aujourd'hui, et à « une diversification croissante des gammes de produits solidaires ». Aujourd'hui, la finance solidaire offre à l'épargnant une « diversité de supports pour son épargne, lui permettant de s'engager [...] et de mobiliser à cette occasion son pouvoir d'agir ». Nous pouvons imaginer que demain, l'épargnant devienne un acteur mobilisé sur les questions extra-financières et participe au processus de sélection des projets financés.



Source : Nadine Richez-Battesti, « Pour que l'ESS continue d'inspirer la finance solidaire : introduire une proximité délibérative ? » dans *Pour une finance à impact au service des défis environnementaux et sociaux - Regards du Conseil Scientifique de FAIR*

Structure du capital des entreprises et financeurs solidaires du réseau FAIR

Figure 5 : Classement des 8 principaux opérateurs et financeurs solidaires par l'épargne collectée et par type de souscripteurs en millions d'euros



Cette année, les opérateurs et financeurs solidaires collectant le plus d'épargne auprès de personnes physiques et morales et auprès de fonds solidaires sont mis en avant.

Habitat et Humanisme et France Active Investissement sont les deux entreprises collectant le plus d'épargne solidaire. Cependant, pour des raisons légales ou historiques, certaines entreprises solidaires ont principalement des fonds d'investissement solidaires comme actionnaires : France Active Investissement, Solifap, SNL Prologues, Lita.co (cette dernière n'ayant pas d'actionariat à proprement parler, relève d'un cas particulier puisqu'il s'agit ici d'un portefeuille électronique d'une plateforme de financement participatif).

Ces entreprises connaissent toutes une croissance de leurs ressources : par exemple Terre de Liens voit son capital social augmenter de 15 % entre 2021 et 2022. Ce taux atteint +36 % pour Solifap, +12 % pour la Nef, +49 % pour Lita.co, +7 % pour Habitat et Humanisme, + 5 % pour SNL Prologues. D'autres acteurs, non présents dans ce classement, voient leur capital social augmenter de façon significative, comme la foncière des 3 Colonnes (+60 %) passant de 24 à 38 M€.

L'épargne de partage

Les produits de partage

Fin 2022, FAIR recense 39 produits de partage labellisés Finansol, dont 16 livrets d'épargne, 2 options de partage sur livret (appelés aussi service d'intérêts), et 21 fonds ou parts de fonds de partage solidaire. Deux des livrets sont des produits « mixtes » permettant le reversement de dons mais aussi un fléchage vers des microcrédits. La plupart des fonds solidaires de partage sont également « mixtes », permettant à la fois le reversement de dons et le financement d'entreprises solidaires.

L'encours d'épargne de partage s'élève, en 2022, à 2,1 Mds€, en augmentation de 4 % par rapport à 2021⁸. Les produits de type livret et option de partage sur livret représentent 1,9 Md€ du total, soit 90 % de l'encours, et permettent un reversement de 4 M€ de dons en 2022, soit une augmentation de 40 % par rapport à l'année précédente. A cela, il peut exister au moins deux raisons : la hausse croissante des taux d'intérêts et des dépôts bancaires rémunérés en France et un accroissement des encours dans les produits bancaires solidaires de partage. Cela donne une croissance importante des dons provenant des livrets de partage.

Les fonds d'investissement solidaires de partage représentent 10 % de l'encours de partage et permettent de reverser 0,76 M€ de dons (16 % du total des dons de 2022), soit moitié moins de dons que l'année dernière.

Figure 6 : Encours des produits de partage labellisés Finansol en milliards d'euros

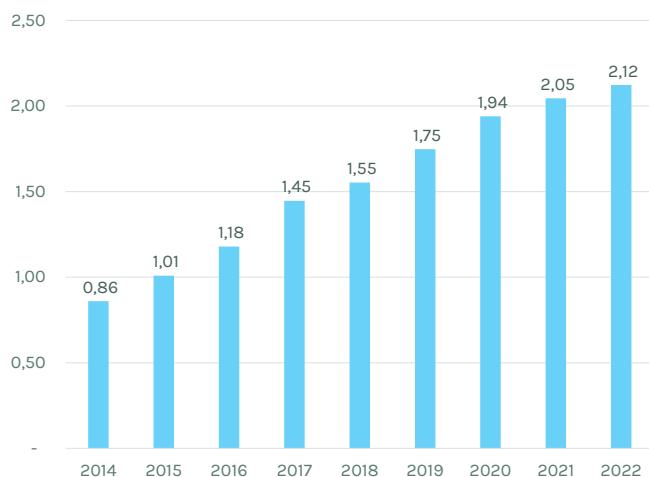


Tableau 2 : Les produits de partage les plus importants par encours en millions d'euros

Produit	Distributeur	Encours
Livret Agir	Crédit Coopératif	970
Livret Épargne autrement	MAIF	189
Livret d'Épargne pour les Autres - Crédit Mutuel	Caisse Fédérale du Crédit Mutuel	174
Livret Solidaire	Crédit Mutuel Arkéa	92
Solidarité - Habitat et Humanisme (Part du FCP Solidarité)	Amundi	60
Livret A comme Agir	Crédit Coopératif	60

⁸L'encours des produits de La Nef ont été retirés car s'ils permettent de reverser des dons à des associations, ce mécanisme ne rentre pas dans le périmètre du label Finansol qui veut que 25 % des intérêts au moins doivent pouvoir être reversés. Les montants de la figure 4 ont donc été modifiés sur plusieurs années par rapport aux éditions précédentes du Zoom.

Les motivations des épargnants solidaires : le point de vue d'Imad Tabet, Directeur de la clientèle des particuliers au Crédit Coopératif

« L'évolution très significative des encours des livrets de partage depuis 2014, dans un contexte de taux adverse, démontre l'intérêt croissant des épargnants pour ces produits. En renonçant à une partie importante des intérêts générés par les livrets sur cette période, les épargnants ayant souscrit des livrets de partage démontrent que la recherche de la rémunération la plus élevée n'est pas leur objectif principal et que la solidarité peut être un objectif prioritaire par rapport au rendement, y compris dans le domaine bancaire et financier. Au Crédit Coopératif, nous en sommes convaincus depuis 40 ans et nous nous réjouissons que de plus en plus de Français soient sensibilisés sur le sujet, ce qui contribue à générer plus de dons pour les associations et fondations bénéficiaires de ces livrets. »

Dons et encours des produits de partage par catégorie

Figure 7 : Montant total des dons des produits labellisés Finansol en millions d'euros



Pour la deuxième année consécutive, le montant des dons issus des placements de partage augmente, pour atteindre les 4,8 M€ (+500 k€ ; +11 %). Les dons étaient en baisse constante depuis 2012 en raison de la baisse des taux d'intérêt. Avec la remontée des taux des livrets amorcée en 2022, la tendance devrait se poursuivre et même s'accroître en 2023. La majorité des dons viennent des livrets de partage et des options de partage sur livret : ils représentent 84 % (contre 67 % en 2021) de l'ensemble des dons. Ceci implique que la part des dons versés grâce aux OPC de partage évolue dans le total des dons : elle diminue de moitié passant de 1,35 M€ à 760 k€. Ce phénomène peut s'expliquer par la mauvaise performance financière des fonds et parts de fonds de partage en 2022, à l'image du marché, puisque les dons des OPC de partage sont versés aux associations quand les fonds performant.

Le classement des 10 bénéficiaires recevant le plus de dons change de façon notable. L'association CCFD-Terre Solidaire perd la moitié de ses dons provenant de produits de partage labellisés et Habitat et Humanisme voit ses dons augmenter de 200 k€. La Fondation de l'Avenir, autrefois dans la liste, voit ses dons diminuer de 80 k€ cette année et la Croix-Rouge Française, 10^e de cette liste l'année dernière, voit ses dons passer de 89 k€ à 164 k€. Les 30 premières associations recueillent 3,9 M€ de dons, soit 80 % du total. Comme l'année précédente, la répartition des dons reste très concentrée et certaines associations pâtissent de la diminution importante des dons apportés par les OPC de partage.

Tableau 3 : Les 10 associations recevant le plus de dons en 2022 en milliers d'euros

Associations	Montant des dons
Habitat et Humanisme	759
CCFD - Terre Solidaire	337
Terre et Humanisme	236
Les Restaurants du Cœur	208
Croix Rouge Française	164
Action contre la faim	157
Médecins du Monde	149
France Nature Environnement	146
Réseau Cocagne	137
Unicef France	133

Le financement solidaire

Les ressources issues de l'épargne solidaire permettent la mise en œuvre d'outils de financement orientés vers des activités à forte utilité sociale et environnementale. Le label Finansol étant attribué à des produits financiers fléchés vers des entreprises positionnées à différents niveaux du cycle de financement, des flux interviennent entre supports labellisés, par exemple d'un OPC vers les actions non cotées d'une entreprise solidaire. C'est pourquoi, afin d'éviter de compter deux fois ces investissements, les données présentées dans cette partie sont toutes retraitées, c'est-à-dire qu'elles excluent les financements réalisés entre supports labellisés Finansol. De plus, ces derniers étant fortement dépendants de la composition du réseau de FAIR, ils ne feront pas l'objet d'une analyse spécifique.

1. Les investissements réalisés par les entreprises solidaires – 153,81 M€

Les entreprises solidaires utilisent les ressources issues de l'épargne solidaire, collectées auprès des épargnants et des investisseurs institutionnels, pour réaliser des investissements destinés à mettre en œuvre leur mission sociale. En 2022, ces entreprises solidaires ont investi 153,81 M€, contre 148,55 M€ en 2021. Cette légère croissance (+5,26 M€ ; +4 %) amène leur stock d'investissement à un montant de 1 175 M€ au 31 décembre 2022 (+14 %).

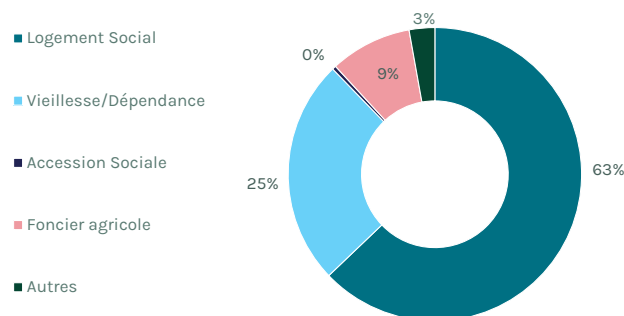
Les acteurs du logement social, après avoir porté l'année dernière la croissance des investissements réalisés par les entreprises solidaires, ont à l'inverse connu une baisse de leurs investissements cette année (-5,8 % ; -5,9 M€). Néanmoins, la réalité est très différente selon les acteurs et il convient de noter le dynamisme de la SCIC 3 Colonnes qui a, comme l'année précédente, enregistré une hausse de son flux de financement. Au total, ce sont 1 440 personnes qui ont été relogées dans l'année grâce aux logements de ces foncières solidaires.

Les plus gros contributeurs à la croissance sont, en 2022, les acteurs du secteur de la vieillesse et de la dépendance avec une croissance de leurs investissements de 6,24 M€ (+ 19,5 %). Comme l'année précédente, Entreprendre pour Humaniser la Dépendance est l'acteur majeur de cette catégorie et en tire la croissance.

Les foncières agricoles solidaires, quant à elles, ont réalisé des investissements légèrement supérieurs à l'année précédente (+1,27 M€ ; +10 %). En 2022, ces dernières ont permis la conversion de 1 559 hectares en agriculture biologique et le soutien de 91 agriculteurs.

La catégorie Autres connaît une hausse notable (+3,62 M€) qui s'explique majoritairement par 3 nouvelles labellisations : deux produits d'Enercoop Midi-Pyrénées dans le secteur des énergies renouvelables et un produit d'Emmaüs Epargne Solidaire dans celui de la lutte contre l'exclusion.

Figure 8 : Activité des entreprises solidaires par typologie d'action

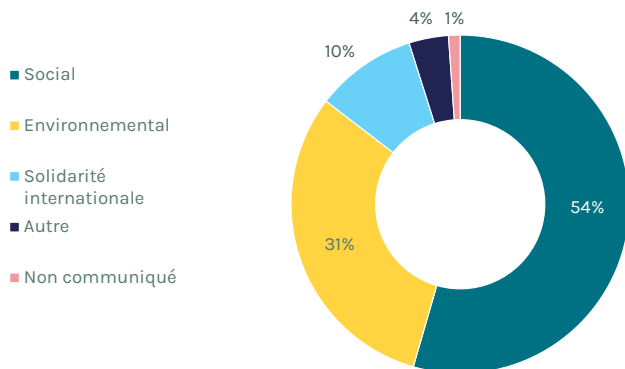


2. Les financements réalisés par les financeurs solidaires – 712,10 M€

Les financeurs solidaires membres de FAIR ont réalisé, en 2022, 712,10 M€ de financements, soit 31 % de plus que l'année précédente. Ces derniers soutiennent des activités à fort impact social et environnemental dont les missions sont extrêmement variées, démontrant la forte capacité d'innovation des entreprises solidaires financées.

Les libellés des utilités sociales et environnementales définies par FAIR ont légèrement évolué cette année, ce qui rend plus difficile les comparaisons. Ces dernières ont été regroupées par grand domaine d'utilité : Social pour l'accès au logement très social, l'accession à la propriété sociale, l'accès à l'emploi (populations éloignées et territoires fragiles), l'accès aux transports/mobilité, l'accès à la culture et à l'éducation populaire et l'action sanitaire et sociale ; Environnemental pour les énergies renouvelables, les filières biologiques & circuits courts, les projets citoyens dans la préservation de la biodiversité, la collecte et réutilisation des déchets et l'économie circulaire & écoconstruction ; et enfin Solidarité internationale pour l'entrepreneuriat social dans les pays en développement et l'urgence humanitaire.

Figure 9 : Volume de financements par utilité sociale



Les tendances observées l'année passée se sont quelque peu inversées. En effet, pour rappel, 2021 avait été marquée par deux phénomènes : un fort dynamisme côté solidarité internationale (avec un effet de rattrapage par rapport à la baisse de 2020) et une baisse des financements en faveur des utilités environnementales.

Cette année, les financements à finalité sociale ont légèrement augmenté par rapport à 2021 (+24,36 M€ ; +7 %) et atteignent 387,91 M€, ce qui représente plus de la moitié des financements réalisés par les financeurs solidaires (54 %). Les financements à finalité sociale se retrouvent répartis selon les utilités suivantes : action sanitaire et sociale (45 %), accès au logement (21 %), accès à l'emploi (16 %), accès à la culture et à l'éducation populaire (14 %), accès à la propriété sociale (2 %) et accès aux transports/mobilité (2 %).

A l'inverse, les organisations à finalité environnementale ont bénéficié d'une forte croissance des financements (+124 M€ ; +129 %) et représentent aujourd'hui 31 % des financements réalisés. Ces derniers sont répartis de façon moins hétérogène que les financements à finalité sociale : filières biologiques & circuits courts (26 %), économie circulaire & écoconstruction (24 %), énergies renouvelables (19 %), collecte et réutilisation des déchets (17 %), projets citoyens dans la préservation de la biodiversité (14 %).

Enfin, en ce qui concerne les financements en faveur de la solidarité internationale, une légère baisse a pu être notée cette année (-1,59 M€ ; -2 %). La quasi-totalité s'oriente vers des institutions de microfinance soutenant l'entrepreneuriat social dans les pays en développement (81 %) et seulement 19 % en soutien à l'urgence humanitaire.

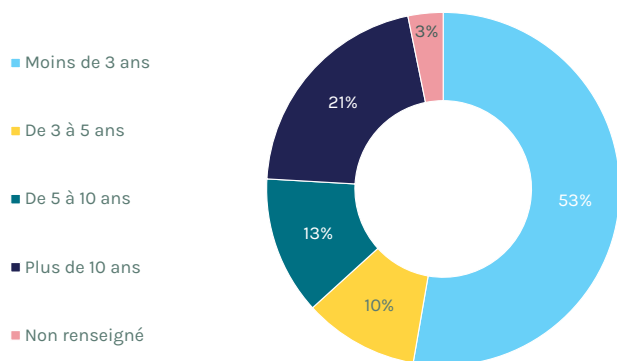
A. Le financement d'associations et entreprises solidaires en France – 601,75 M€

Via les ressources collectées, 28 financeurs et fonds solidaires ont investi 601,75 M€ (+165,39 M€ ; +37,9 %) dans des associations et entreprises françaises à forte utilité sociale en 2022.

Ces investissements sont principalement portés par les acteurs bancaires, qui représentent 55 % du montant total de financements (+87,74 M€ ; +36,02 %). Il convient de souligner le dynamisme particulier de la Nef et du Crédit Coopératif, qui sont les deux plus importants contributeurs à la fois de la somme globale et de la croissance de cette catégorie du financement d'associations et d'entreprises solidaires en France.

Environ 1 500 entreprises et associations françaises ont ainsi été soutenues par les acteurs de la finance solidaire.

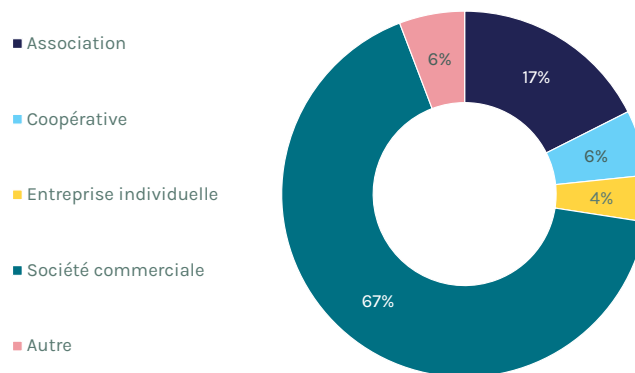
Figure 10 : Répartition des financements par stade de maturité, en nombre de financements



Les tendances observées les années précédentes concernant les stades de maturité adressés se poursuivent⁸. L'engagement particulier des financeurs solidaires en faveur des organisations de moins de 3 ans est principalement porté par la Nef, France Active Investissement et les Cigales, qui représentent 90 % de ces financements.

⁸Ces données excluent les financements réalisés par le Crédit Coopératif pour lesquels le détail des maturités n'était pas disponible.

Figure 11 : Répartition des financements par statut juridique, en nombre de financements



L'orientation des financements solidaires vers les sociétés sous statut commercial se poursuit également, puisque ces dernières représentent 67 % des organisations financées en 2022, contre 57 % en 2021 et 38 % en 2020. Cette hausse doit être mise en relation avec la baisse de la part des financements à destination des associations : 17 % en 2022 (contre 24 % en 2021), dont 80 % sont réalisés par 3 acteurs (la Nef, France Active Investissement et les Cigales).

Tableau 4 : Répartition des financements par mode d'intervention

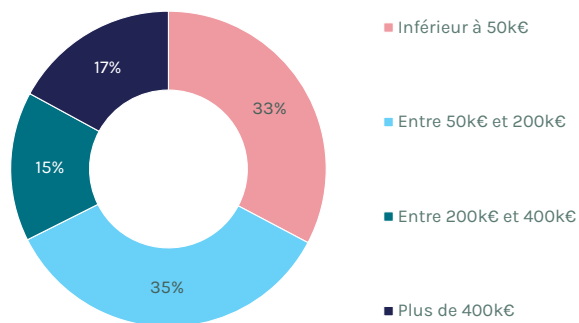
	Part du montant de financement	Part du nombre de transactions
Dette	77 %	53 %
Fonds propres	13 %	12 %
Quasi-fonds propres	10 %	34 %

La dette est, cette année encore, le premier mode d'intervention de la finance solidaire. Les prêts et les billets à ordre (BAO) sont d'ailleurs les deux outils les plus importants en ce qui concerne le montant total des financements solidaires, représentant respectivement 55 % et 17 %. La part des fonds propres reste stable par rapport

à l'année précédente, totalisant 13 % du montant des financements et 12 % du nombre de transactions (contre 12 % et 12 % l'année précédente). L'outil de financement principal des quasi-fonds propres est le prêt participatif, qui correspond à 64 % du montant de financements et 72 % du nombre de transactions. Ce dernier va même jusqu'à représenter, dans le total des financements solidaires, 6 % du montant de financements et 24 % du nombre de transactions.

La hausse du ticket moyen d'investissement enregistrée les années précédentes se poursuit en 2022, pour atteindre 328 k€, contre 286 k€ en 2021.

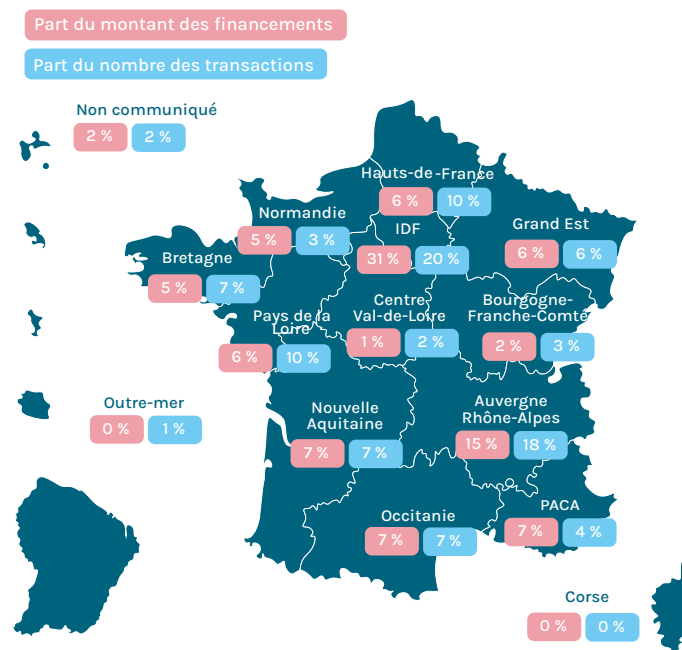
Figure 12 : Répartition des financements par ticket de financement, en nombre de financements



Une majorité des transactions enregistrées concerne des tickets d'investissement inférieurs à 200 k€ (68 %). On retrouve, sur ces montants de financement, certains acteurs comme La Nef, France Active Investissement et les Cigales, qui représentent 85 % des tickets inférieurs à 50 k€ et 70 % des tickets compris entre 50 k€ et 200 k€. Ces observations sont conformes à celles concernant le stade de maturité.

Côté financement de plus de 400 k€, le principal pourvoyeur de ces financements est la Nef (39 %), suivie par le Crédit Coopératif (20 %), Amundi (8 %), Lita.co (6 %) et le Crédit Mutuel AM (5 %).

Figure 13 : Répartition des associations et entreprises solidaires financées par région en France



La répartition territoriale des financements tend à être relativement stable d'une année sur l'autre. En 2022, la région Île-de-France occupe la première place, à la fois en nombre de transactions et en montant des financements. Elle est suivie par la région Auvergne-Rhône-Alpes. Pour ce qui est de la troisième place, plusieurs régions arrivent ex-aequo : les régions Hauts-de-France et Pays de la Loire pour le nombre de transactions et les régions Nouvelle-Aquitaine, Occitanie et Provence-Alpes-Côte d'Azur (PACA) pour le montant des financements.

PHITRUST

L'éclairage de Danaé Becht, Chargée d'investissement chez Phitrust

« Quand Phitrust Partenaires a été lancé en 2003, la vision portée par les investisseurs privés réunis au capital et Olivier de Guerre (fondateur) était claire : les entrepreneurs engagés portent des solutions innovantes pour répondre aux défis sociaux de notre société. Ils ont besoin de capitaux patients et d'accompagnement pour déployer leur mission.

20 ans après, et après un deuxième fonds lancé en 2016 aux côtés d'investisseurs institutionnels de renom, cette conviction est de plus en plus partagée. Une nouvelle génération d'entrepreneurs s'est engagée dans cette voie, considérant que le rendement généré par leur activité n'est pas une fin en soi mais un moyen pour accroître leurs impacts. Nous sommes devenus entreprise à mission en 2021. Nous continuons à innover en lançant en 2023 un nouveau fonds à vocation européenne. Avec toujours la même thèse d'investissement qui fait notre différence : le capital humain et l'inclusion au centre. »



Villages Vivants

Le regard de Sylvain Dumas, Codirecteur général et Responsable de la gestion et stratégie financière chez Villages Vivants

« Coopérative immobilière, rurale et solidaire, Villages Vivants rassemble des citoyens, entreprises et collectivités qui s'engagent avec leur épargne pour acheter, rénover et louer des locaux à des entreprises de l'économie sociale et solidaire dans les territoires ruraux.

Depuis sa création, la SCIC a levé 1,9 million d'euros auprès de 542 investisseurs. En 2022, 7 nouveaux biens sont venus s'ajouter aux 7 biens déjà achetés par Villages Vivants, contribuant au mieux-vivre ensemble et à la qualité de vie dans nos campagnes.

Pour les 3 prochaines années, notre objectif est de réaliser 30 nouveaux projets immobiliers. Pour cela, il s'agit de mobiliser 3000 citoyens et 10 millions d'euros. L'épargne des citoyens permet de construire un montage alternatif de propriété, privilégiant et garantissant l'usage, par le portage collectif et désintéressé de la propriété immobilière et la création de communs. »

B. Le financement d'associations et entreprises solidaires à l'international – 68,98 M€

Les financeurs solidaires soutiennent également des activités à l'international. En 2022, 68,98 M€ ont été investis afin de soutenir des associations et entreprises, localisées hors de France, ou s'engageant dans des activités de solidarité internationale. 23 % de ce montant est investi en Europe occidentale ou en Amérique du Nord, et 77 % dans les pays en développement.

Les données sur le financement d'associations et entreprises solidaires à l'international sont traitées dans un dossier spécifique en p. 24.

C. Microcrédit professionnel – 28,14 M€

Si les ressources de la finance solidaire sont majoritairement employées au financement d'activités économiques, une part minoritaire soutient le financement de prêts en direction des particuliers. L'activité connaît, au global, une baisse de 19 %.

Dossier : Solidarité internationale

L'épargne solidaire orientée vers la solidarité internationale

Tableau 5 : Encours de l'épargne solidaire orientée vers la solidarité internationale en millions d'euros

	2015	2017	2019	2020	2021	2022
Épargne collectée par les entreprises solidaires	46,1	57,6	70,7	69,8	70	62,8
Épargne bancaire (livrets, dépôts à terme)	38,8	63,5	82,7	122,1	121,2	10,8
Épargne financière (OPC)	352,2	451,7	539,9	541,8	528	479,8
TOTAL	437,1	572,8	688,9	733,6	719,2	553,4

Ces indicateurs mesurent l'encours d'épargne solidaire qui permet de financer les activités de solidarité internationale. Il comprend les placements dont au moins 50 % des financements solidaires sont orientés vers la solidarité internationale ou dont au moins 50 % des dons, dans le cadre des produits de partage, sont à destination d'associations de solidarité internationale. Une baisse des financements en direction de la solidarité internationale peut ainsi avoir un fort impact sur ces données d'encours : si un financeur solidaire réduit ses financements orientés vers la solidarité internationale de 55 % en année N-1 à 45 % en année N, l'intégralité de son encours sera retirée de l'encours de l'année N.

L'encours d'épargne solidaire qui permet de financer les activités de solidarité internationale a diminué, en 2022, de 23 %. La plus grosse baisse est enregistrée sur l'épargne bancaire. En effet, si en 2021, 4 livrets de partage étaient inclus dans le périmètre (donc avec 50 % ou plus des dons à destination de la solidarité internationale), seuls 2, d'un encours moindre, le sont en 2022. En revanche, comme expliqué ci-dessous, cela n'empêche pas les associations de solidarité internationale de bénéficier, de la part de l'ensemble des livrets labellisés, d'un montant constant de l'épargne de partage à destination de la solidarité internationale.

Le financement solidaire orienté vers la solidarité internationale

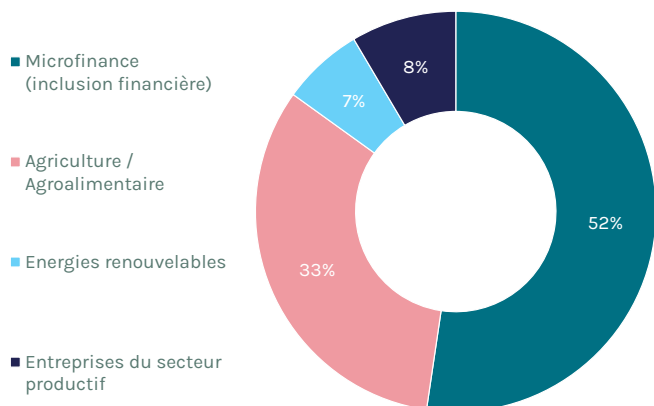
Tableau 6 : Financement solidaire orienté vers la solidarité internationale en millions d'euros

	2021	2022
Financement d'associations et entreprises localisées dans les PED	35,74	48,86
Financement d'associations et entreprises de solidarité internationale non localisées dans les PED	35,17	20,15
Dons issus de l'épargne de partage orientés vers les associations de solidarité internationale	1,73	1,74
TOTAL	72,64	70,75

Les financements en faveur de la solidarité internationale (incluant les dons issus de l'épargne de partage), après avoir bénéficié d'un boom post-crise sanitaire l'année précédente, ont connu en 2022 une légère baisse (-2,6 %). Elle concerne principalement le financement d'associations et entreprises de solidarité internationale non localisées dans les pays en développement (PED) (-43 %).

A. Financement d'associations et entreprises localisées dans les PED – 48,86 M€

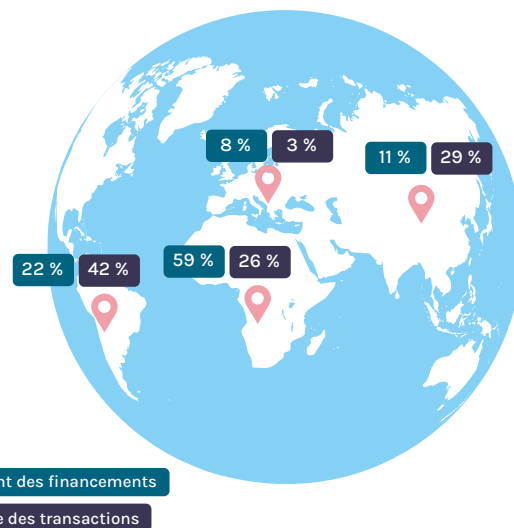
Figure 14 : Volume de financement solidaire orienté vers les PED par secteur d'utilité sociale



Si les institutions de microfinance (IMF) restent les premières destinataires du financement solidaire dans les PED, leur part dans le volume de financement poursuit sa tendance baissière : elles représentent 52 % en 2022, contre 72 % en 2021, 74 % en 2020 et 82 % en 2019. L'objectif de ces dernières est de lutter contre l'exclusion financière des personnes n'ayant pas accès au système bancaire traditionnel par la fourniture des services d'épargne et de crédit, voire parfois des services complémentaires (assurance, formation...). Cette diminution relative s'effectue au profit des trois autres secteurs, qui connaissent tous une hausse relative de leur part dans

le volume de financement : passage de 20 à 33 % pour le secteur de l'agriculture / agroalimentaire, de 3 % à 7 % pour les énergies renouvelables, et de 5 % à 8 % pour les entreprises du secteur productif.

Figure 15 : Financement solidaire orienté vers les PED par implantation géographique



En 2022, la répartition continentale des projets est similaire à l'année passée en ce qui concerne le montant des financements, mais légèrement différente pour le nombre de transactions. Le continent africain est toujours le premier bénéficiaire du volume de financements (59 %) mais se place à la troisième position en nombre de transactions (26 %). L'Amérique latine et les Caraïbes se placent en deuxième position pour le montant des financements (22 %), mais en première position pour le nombre de transactions (42 %).

En ce qui concerne les outils de financement, les financements solidaires orientés vers les PED sont toujours majoritairement effectués en dette (84 % du nombre de transactions).

B. Financement d'associations et entreprises de solidarité internationale non localisées dans les PED – 20,15 M€

Les associations et entreprises de solidarité internationale sont des acteurs traditionnels et importants de la finance solidaire. Les acteurs non localisés dans les PED ont reçu, en 2022, 20,15 M€, contre 35,17 M€ en 2021. Malgré cette baisse de 43 %, ce montant reste toujours à un niveau largement supérieur à ce qui était observé en 2020 (6,3 M€).

Ce montant est principalement tiré par les investissements effectués par le Fonds en euros du contrat Assurance-vie Responsable et Solidaire de MAIF dans de grandes organisations de solidarité internationale, comme la Banque Mondiale par exemple.

C. Dons issus de l'épargne de partage orientés vers les associations de solidarité internationale – 1,74 M€

22 associations de solidarité internationale ont reçu 1,74 M€ de dons via les produits de partage en 2021, soit une hausse de 1 % par rapport à l'année précédente.

La part des dons à destination d'associations de la solidarité internationale dans le total des dons issus de l'épargne de partage est de 36 % cette année. Le CCFD-Terre Solidaire demeure l'association de solidarité internationale recevant le plus de dons. Cette année, cinq associations de solidarité internationale font partie du top 10 des associations collectant le plus de dons (soit une de plus que l'année passée), et treize sont dans le top 30 (comme l'année précédente).

Glossaire

AFG	Association Française de la Gestion financière.	LME	Loi de Modernisation de l'Économie (2008) - Dans la finance solidaire, cette loi est évoquée pour faire référence à l'obligation de présenter un fonds solidaire dans les plans d'épargne entreprise, les plans d'épargne inter-entreprises ainsi que dans les plans d'épargne groupe.
ASAP (loi)	Loi d'Accélération et de Simplification de l'Action Publique (2020) - Cette loi contient plusieurs mesures destinées à faciliter la mise en place de dispositifs d'épargne salariale (participation, intéressement, PEE...) dans les petites entreprises et à les sécuriser.	OPC	Organismes de placements collectifs - Véhicules financiers pouvant prendre beaucoup de formes différentes : FCPE, FCP, SICAV, FIP...
BAO	Billet à ordre - Outil de financement utilisé dans la finance solidaire. Cet outil de dette permet aux entreprises de couvrir leurs besoins en fonds de roulement et sont émis par les entreprises pour des maturités allant de quelques mois à plusieurs années.	PACTE (loi)	Loi Plan d'Action pour la Croissance et la Transformation des Entreprises - Dans la finance solidaire, cette loi fait référence à l'obligation pour les compagnies d'assurance de proposer, à partir du 1 ^{er} janvier 2022, une unité de compte solidaire dans les options d'assurance-vie.
ESS	Économie Sociale et Solidaire - Ensemble des entreprises, organisations et activités définies par la loi du 31 juillet 2014 sur l'ESS (Art. 1 et Art 2.), c'est-à-dire des coopératives, mutuelles, fondations, une partie des associations, ainsi que des entreprises sous statut commercial mais respectant les principes de l'ESS.	PED	Pays en Développement - Typologie de pays considérés comme moins développés économiquement que les pays du Nord.
ESUS	Entreprise solidaire d'utilité sociale - Agrément public défini par la loi de 2014 sur l'ESS ainsi que par l'article L3332-17-1 du code du travail.	PEE	Le Plan d'épargne entreprise est un système collectif d'épargne qui permet aux salariés (et aux dirigeants des petites entreprises) d'acheter des valeurs mobilières avec l'aide de l'entreprise.
FCP	Fonds Commun de Placement - Forme de véhicule d'investissement destinée aux investisseurs via une banque ou une mutuelle.	SCIC	Une Société Coopérative d'Intérêt Collectif est un type d'entreprise coopérative créé en 2001 et pouvant prendre plusieurs formes. Elle a pour objet la production de biens ou services d'intérêt collectif représentant un caractère d'utilité sociale.
FCPE	Fonds Commun de Placement d'Entreprise - Forme de véhicule d'investissement destiné aux salariés d'une entreprise via un dispositif d'épargne salariale.	Service d'intérêt	Option permettant à un épargnant disposant d'un livret solidaire de donner tout ou partie de ses intérêts à des associations.
FEE	Fonds d'épargne entreprise, similaire à un fonds d'épargne salariale (FCPE).	SICAV	Société d'Investissement à Capital Variable - Forme d'OPC destinée aux épargnants/investisseurs via une banque ou une mutuelle.
FIP	Fonds d'Investissement de Proximité - Véhicule d'investissement orienté dans l'investissement immobilier. Dans la finance solidaire, ces FIP sont utilisés pour financer le logement social (Habitat et Humanisme par exemple).	UC	Unité de Compte - Support d'investissement d'assurance-vie qui permet d'acquérir des classes d'actifs différents. Ainsi, une UC solidaire permet au client acheteur de l'assurance-vie de contribuer à financer des entreprises de l'ESS, car l'UC solidaire est composée soit directement d'entreprises solidaires soit de fonds solidaires.
FPS	Fonds Professionnel Spécialisé - Véhicules d'investissement destinés aux investisseurs professionnels, ils sont utilisés dans la finance solidaire pour concentrer l'investissement solidaire et permettent aux fonds 90/10 de déléguer leur gestion solidaire.		
IMF	Institution de Microfinance - Organisation offrant des services de financement aux populations exclues du système bancaire et financier classique. Généralement, ces organisations ciblent des populations situées dans les PED.		
ISR	Investissement Socialement Responsable - Méthode de sélection des entreprises cotées sur les marchés financiers en fonction non seulement de leur performance financière mais aussi d'une appréciation de leur comportement éthique, social et/ou environnemental.		

Liste des figures et tableaux

Figure 1 : Le nombre de placements labellisés Finansol (au 31/12)	6
Figure 2 : Répartition des produits labellisés par support d'épargne (au 31/12)	7
Figure 3 : Part de marché des gérants d'actifs solidaires en France	13
Figure 4 : Part de marché des distributeurs de livrets solidaires labellisés Finansol	14
Figure 5 : Classement des 8 principaux opérateurs et financeurs solidaires par l'épargne collectée et par type de souscripteurs en millions d'euros	15
Figure 6 : Encours des produits de partage labellisés Finansol en milliards d'euros	16
Figure 7 : Montant total des dons des produits labellisés Finansol en millions d'euros	17
Figure 8 : Activité des entreprises solidaires par typologie d'action	19
Figure 9 : Volume de financements par utilité sociale	20
Figure 10 : Répartition des financements par stade de maturité, en nombre de financements	21
Figure 11 : Répartition des financements par statut juridique, en nombre de financements	21
Figure 12 : Répartition des financements par ticket de financement, en nombre de financements	22
Figure 13 : Répartition des associations et entreprises solidaires financées par région en France	22
Figure 14 : Volume de financement solidaire orienté vers les PED par secteur d'utilité sociale	25
Figure 15 : Financement solidaire orienté vers les PED par implantation géographique	25
Tableau 1 : Évolution de l'épargne solidaire en millions d'euros	10
Tableau 2 : Les produits de partage les plus importants par encours en millions d'euros	16
Tableau 3 : Les 10 associations recevant le plus de dons en 2022 en milliers d'euros	18
Tableau 4 : Répartition des financements par mode d'intervention	21
Tableau 5 : Encours de l'épargne solidaire orientée vers la solidarité internationale en millions d'euros	24
Tableau 6 : Financement solidaire orienté vers la solidarité internationale en millions d'euros	24

fair. 34 bis rue Vignon, 75009 Paris • Site internet : www.finance-fair.org •

Directeur de la publication : Patrick Sapy • Rédaction : Philippe Devin, Camille Manse • Relecture : Martina Mettgenberg-Lemiere, Lenaig Naudais • Conception et réalisation : Nowaxx, Zoé Le Maignan Durand • Impression : La Fabrik du Print



fair.

Financer
Accompagner
Impacter
Rassembler

finance-fair.org

-  /FAIR.label.finansol
-  @Label_Finansol
-  /company/fair-label-finansol
-  @label.finansol




**MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE,
DES FINANCES
ET DE LA SOUVERAINETÉ
INDUSTRIELLE ET NUMÉRIQUE**
*Liberté
Égalité
Fraternité*